



Le 1^{er} décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

M. Melanson

L'hon. M^{me} Dunn

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Conroy

L'hon. M. Steeves

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M^{me} Landry

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, chaque jour où le gouvernement actuel et le premier ministre n'engagent pas une nouvelle infirmière ou un nouvel infirmier contribue à creuser l'écart de plus en plus. Le gâchis qu'ils ont créé s'aggrave de jour en jour. Hier, j'ai demandé au premier ministre si des séances de négociation étaient prévues ou s'il y avait d'autres offres à part celle qui a été rejetée le 6 octobre. J'ai reçu de très nombreux messages de membres du personnel infirmier de la province me disant qu'il n'y avait jamais — jamais — eu de contre-offre. Je pense que, aujourd'hui, le premier ministre doit mettre les choses au clair.

D'après ce que m'ont dit les membres du personnel infirmier, il n'y a jamais eu de contre-offre concernant la proposition qui a été rejetée le 6 octobre. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous clarifier ce que vous avez dit hier? La confusion règne pour beaucoup de gens et pour vous aussi, je pense.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, il n'y a vraiment pas de confusion. Nous avons déjà envoyé deux propositions au Syndicat des infirmières et infirmiers. Oui, nous poursuivons les discussions avec le SIINB. Il procédera demain à un vote de grève — nous le savons. Nous poursuivrons les négociations. Après avoir envoyé deux propositions qui ont été rejetées, nous comptons sur le Syndicat des infirmières et infirmiers pour nous faire à son tour une proposition. Nous nous nous y attendons également. Nous communiquons de façon régulière avec le SIINB.

Comme je l'ai dit hier dans les nouvelles et comme je le dirai maintenant, effectivement, nous savons que nous devons aller de l'avant. Oui, nous sommes conscients du travail précieux que le personnel infirmier fait en tout temps, non seulement depuis le début de la pandémie de COVID-19, mais aussi, et surtout, depuis le début de la pandémie de COVID-19. Je suis tout à fait effrayé, j'ai peur et je suis attristé. Je suis profondément, profondément perturbé par ce que j'entends de membres du personnel infirmier, de jeunes personnes qui exercent la profession depuis cinq ans et qui se disent : Savez-vous quoi? Peut-être que ce n'est pas la profession qui me convient actuellement.

Les personnes en question ont voulu exercer la profession infirmière toute leur vie. Nous savons absolument qu'elles ont besoin d'attention. Nous savons qu'elles ont besoin d'une entente équitable et nous travaillons absolument dans ce sens.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre des Finances semble avoir beaucoup plus d'empathie que son premier ministre en ce qui a trait à la pénurie de personnel infirmier dans notre système de santé.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que notre personnel infirmier et notre personnel infirmier auxiliaire sont dans une situation extrêmement difficile. Ils ont besoin d'une aide additionnelle. Au-delà de 1 000 postes sont vacants. Malheureusement, plusieurs membres du personnel infirmier sont en congé de maladie professionnelle. Ils ne veulent pas cela ; ils veulent s'occuper des patients et des patientes qui sont devant eux.

Deux mois après que la dernière offre a été refusée, il n'y a toujours pas de solution à cette situation. Le problème s'aggrave chaque jour qui passe sans que du personnel infirmier soit nouvellement embauché. Le premier ministre est en train de créer un autre gâchis. Le premier ministre peut-il nous dire comment il va régler la situation et le gâchis qu'il vient de créer encore une fois?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je tiens à dissiper un certain malentendu. Ce ne serait pas nécessairement la première fois que nous travaillons sur la question de pénurie de personnel.

En ce qui concerne le processus de négociation, deux accords de principe ont été conclus avec le personnel infirmier — deux. Dire que rien n'a été accompli... Nous avons conclu deux accords de principe, et les deux ont été rejetés. Nous attendons toujours une contre-proposition. Comme le ministre l'a souligné, le plan consiste à poursuivre le processus.

Si mes collègues d'en face comprenaient le processus, ils sauraient que l'on ne continue pas à négocier avec soi-même. Lorsqu'une partie présente une proposition — nous avons conclu des accords de principe, et nous pensions avoir atteint notre but —, elle s'attend à recevoir une contre-proposition du genre : D'accord, voici ce que nous n'aimons pas dans votre proposition. J'espère que cela se produira au cours des deux prochaines semaines et que nous parviendrons à résoudre le conflit. Alors, dans le cadre de la résolution de ce conflit, nous travaillons sur les grands enjeux. Si les gens n'aiment pas ce qu'ils font, comment pouvons-nous changer cela? Nous avons besoin de plus d'infirmières, pas de moins.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre est un homme qui a des idées très confuses. Hier, il a dit qu'il avait envoyé une contre-offre. Aujourd'hui, il dit qu'il attend une contre-offre.

En fin de compte, vous êtes censé être le responsable. Vous êtes le premier ministre de la province. Nous constatons le gâchis que vous avez créé dans le secteur des soins de santé. Notre province est aux prises avec une importante pénurie de personnel infirmier et de personnel infirmier auxiliaire autorisé. Les employés ont besoin d'aide. Les patients de la province ont besoin de leurs soins. Le leadership consiste à donner l'exemple. Vous attendez que les dirigeants du syndicat viennent à la table des négociations. Et si vous vous présentez à la table en les y invitant à une heure et à un lieu précis? Cela devrait se faire dès maintenant. Arrêtez de jouer avec notre système de santé et le personnel infirmier. Quand comptez-vous rencontrer le syndicat pour négocier?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vais répéter ceci. C'est un dialogue familial d'il y a quelques semaines. Le processus est clair quand on négocie. Mes collègues négocient et les gens du ministère négocient avec les représentants du personnel infirmier depuis un bon moment. L'offre provisoire avait été initialement acceptée, il y a probablement deux mois. Puis d'autres négociations ont eu lieu, et une offre provisoire a été acceptée une deuxième fois. Les deux ont finalement été rejetées lors du processus de vote. Le processus est vraiment clair. Il faut s'attendre ensuite à une contre-offre de la part de l'autre partie, où elle déclare : Voici ce que nous n'avons pas aimé dans l'offre que vous avez présentée.

Monsieur le président, le chef de l'opposition sait très bien qu'il ne suffit pas de faire des offres à plusieurs reprises en espérant que tout ira bien. L'autre partie demande une explication et présente une contre-offre à ce qui a été proposé. Voilà le processus. Même si le chef de l'opposition connaît le processus de négociation, ses questions donnent lieu à un débat intéressant à la Chambre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre semble se réjouir des gâchis qu'il crée. Il veut que soit déclenchée une grève du personnel infirmier du secteur de la santé, je crois.

Le leadership ne consiste pas à rester à l'écart et à attendre que quelque chose se produise. Il s'agit d'agir. Nous savons ce qui s'est passé depuis un an. Bien qu'il y ait eu deux offres, nous savons que, au cours des trois dernières années, la montagne a accouché d'une souris. Les offres ont été rejetées, et aujourd'hui elles le sont toujours. Comment résoudre le problème? Comment le résoudre? En tant qu'employeur responsable, vous devez prendre les devants grâce à un leadership fort et à une bonne compréhension des enjeux relatifs au personnel infirmier et à notre système de santé. Vous devez prendre le taureau par les cornes et résoudre le conflit. Quand appellerez-vous la présidente du Syndicat des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

infirmières et infirmiers pour fixer une séance de négociation afin que le conflit puisse être résolu dans l'immédiat?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Le député a commencé par dire : Vous voulez une grève. Bien sûr que non, nous ne voulons pas de grève. Quelle chose ridicule à dire. Voulons-nous que le personnel infirmier fasse la grève? Non, en aucun cas. Nous voulons que les infirmières soient au travail et soient satisfaites de leur emploi. Nous voulons qu'elles aiment aller au travail tous les jours, et nous voulons qu'elles continuent d'être au chevet des gens du Nouveau-Brunswick, comme elles le font depuis le début de la pandémie et comme elles le font depuis des années.

Quant aux réunions, j'ai déjà dit — j'ai déjà dit — que, oui, des rencontres sont planifiées. Des rencontres sont planifiées. Il n'est pas nécessaire d'inviter l'autre partie à négocier, car les rencontres sont déjà planifiées. Des rencontres sont planifiées. Le vote de grève doit avoir lieu. Nous avons fait deux propositions qui ont été rejetées. Nous le savons, et nous nous attendons à une contre-proposition. C'est sur cela que porteront les rencontres, et oui, nous ne ménagerons aucun effort pour empêcher toute forme de grève.

Le personnel infirmier joue un rôle d'une importance incroyable pour le Nouveau-Brunswick. S'il vous plaît, sachez-le. Si vous êtes une infirmière ou un infirmier, vous jouez un rôle d'une importance et d'une valeur incroyables. Nous savons que nous devons agir, et nous agissons.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, personne ne croit les paroles de ce gouvernement, c'est-à-dire celles des ministres, du premier ministre et de toute la bande. Personne n'a confiance en ce qu'ils disent, parce que, au bout du compte, c'est le résultat qui compte. En effet, c'est l'action d'un gouvernement et son résultat qui comptent.

Le premier ministre se cache derrière un processus qu'il semble vouloir valoriser. C'est clair : La seule chose qui fait bouger le gouvernement actuel, c'est la pression de la part de l'opposition officielle, les mandats de grève et la grève. Il cherche la grève dans le secteur de la santé avec notre personnel infirmier. Il valorise la grève, parce qu'il aime le gâchis qu'il a créé depuis qu'il est pouvoir. Pourquoi n'essayons-nous pas d'éviter un tel gâchis, afin que les patients et les patientes dans les hôpitaux aient toujours la qualité de services et de soins qu'ils méritent? Quand allez-vous rencontrer le personnel infirmier, Monsieur le premier ministre?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, personne ne veut d'une grève. Comme l'a dit le ministre, personne ne veut d'une grève. Je ne veux certainement pas d'une grève.

Toutefois, la question porte surtout sur la façon dont nous gérons ensemble la situation afin d'y remédier en opérant des changements efficaces. Il ne s'agit pas seulement de changements d'ordre financier, mais aussi de changements dans notre gestion du lieu de travail pour que les membres du personnel infirmier se sentent estimés tous les jours lorsqu'ils vont au travail et lorsqu'il est question des épreuves et des tribulations qu'ils ont exposées en détail : les problèmes sans précédent d'agressivité dans les hôpitaux, les préoccupations qu'ils éprouvent et les préoccupations constantes liées à la COVID-19. Le personnel infirmier demeure aux prises avec ces préoccupations. Il y a beaucoup de discussions sur un certain nombre de questions — non pas sur une question unique.

Oui, nous pourrions bénéficier de l'aide de l'opposition pour bâtir un Nouveau-Brunswick nouveau, gérer de nombreuses façons et travailler différemment, mais nous ne nous y attendons pas, pour de bonnes raisons. Toutefois, un défi se pose, et il ne s'agit pas simplement de dire : Bon, voilà, parlons des salaires. Oui, nous devons parler des salaires, et nous le faisons. Nous veillons à être concurrentiels dans la région de l'Atlantique. Cela fait partie du mandat, Monsieur le président. Merci.

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre actuel a provoqué un bon nombre de gâchis différents. Les gâchis le stimulent, et je pense qu'il les trouve agréables. Un autre gâchis se prépare dans la province. En raison du manque de respect dont font preuve le premier ministre et le gouvernement actuels envers les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et leurs dirigeants, nous avons un gâchis sur les bras. Le premier ministre n'a absolument aucun respect pour ce qui est d'engager un vrai dialogue avec les Premières Nations et leurs dirigeants.

Hier, une annonce a été faite. Monsieur le premier ministre, comme c'est le cas pour éviter une grève, les Premières Nations veulent engager un véritable dialogue avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Pourquoi ne pouvez-vous pas, à tout le moins, engager un dialogue respectueux et constructif avec les Premières Nations qui vivent dans notre magnifique province?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci de la question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je veux parler du dossier. J'aimerais inviter tous les gens de l'autre côté de la Chambre à venir me rencontrer pour examiner tout le travail qui a été accompli relativement aux Premières Nations. On semble croire qu'il n'y a aucun dialogue en cours, aucune rencontre, ni aucune relation. Cela ne pourrait être plus loin de la vérité.

Ce dont nous avons été témoins hier, je peux vous le dire, a causé tout un choc. Je ne pense pas que le fait qu'il y ait une poursuite judiciaire en instance dans la province ne provoquera un choc pour personne, mais je pense que personne ne s'attendait à une revendication territoriale révisée visant des biens privés.

Je peux vous dire ceci. J'inviterais toute personne à avoir l'obligeance de venir me rencontrer pour que nous puissions parler du dossier des Premières Nations. Nous pourrions parler du travail qui a été accompli sur le dossier des Premières Nations. Nous pourrions parler de la centralisation du ministère des Affaires autochtones. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, avec tout le respect que je dois à la ministre, il est hautement révélateur que le premier ministre ne prenne même pas la parole sur la question aujourd'hui. Le tout s'inscrit simplement dans le thème du manque de respect.

Selon les observations de la ministre, si ce qui a été annoncé hier a causé un choc, cela signifie qu'il n'y a eu aucun dialogue. Il n'y a eu aucun dialogue, car lorsque quelque chose cause un choc, cela signifie que vous ne vous y attendiez pas. Il n'y avait aucune indication que cela allait se produire. Pour essayer de comprendre ou pour savoir quand quelque chose se produira, il faut engager un dialogue — un dialogue constructif — de façon respectueuse.

Il nous faut entendre l'avis du premier ministre. Que pense-t-il vraiment de la façon dont nous devrions répondre aux préoccupations qui touchent les Premières Nations du Nouveau-Brunswick? Croit-il que cela devrait se faire par la tenue d'un dialogue constructif et respectueux ou par l'intermédiaire des tribunaux?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie encore une fois le député d'en face de la question. Ce que je dirais pour expliquer que l'annonce a causé un choc, c'est que cela a causé un choc parce qu'un dialogue soutenu avait été engagé au sujet du dossier en question et du litige relatif à la revendication, non seulement avec le ministère, mais aussi avec les conseillers juridiques. Je dirais également ceci : Ma porte est ouverte en tout temps. Nous avons eu un certain nombre de réunions avec les Premières Nations, qu'il s'agisse de la Première Nation d'Elsipogtog ou de Pabineau.

Questions orales

La relation que j'entretiens avec les Premières Nations est très importante pour moi. Je sais que les gens du gouvernement sont aussi du même avis. Toutefois, il nous faut des partenaires disposés à participer au processus, qui nous rencontrent bel et bien et qui veulent nous parler. Les relations sont fondées sur les discussions entre deux parties, leurs rencontres et leur examen de la situation. Les relations ne peuvent pas être unilatérales. Nous devons unir nos efforts en ce qui concerne le dossier et nous devons participer de part et d'autre aux discussions. Merci.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, à la section 2.2 du livre blanc, le gouvernement parle de la création d'un comité de sécurité publique administré, bien sûr, par les commissions de services régionaux. Dans les services énumérés, nous retrouvons entre autres les services de police, la protection contre les incendies et la planification des mesures d'urgence. La tâche de la personne responsable de ce dernier service serait de travailler avec les responsables provinciaux en ce qui concerne la planification des mesures d'urgence.

Sachant que l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick offre déjà ce même service sur le terrain, grâce à des coordonnateurs régionaux, et sachant que le ministre a bien dit vouloir mettre fin aux dédoublements des services, le gouvernement va-t-il éliminer les postes des coordonnateurs régionaux qui existent présentement au sein de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et demander aux CSR d'en assumer la pleine responsabilité?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, c'est vraiment bien de voir que nos collègues parlementaires lisent le livre blanc. C'est un bon plan pour l'avenir du Nouveau-Brunswick. Cela démontre aussi que les gens interprètent ce document comme ils le veulent.

Comme l'indiquait le rapport Finn, nous offrons deux services aujourd'hui par l'entremise des CSR. M. Finn avait établi que nous aurions pu offrir bien plus de services par l'entremise de ces commissions. De notre côté de la Chambre, nous croyons que les commissions de services régionaux offrent quand même un bon exercice. Tous les leaders communautaires sont à la table, et nous voulons nous assurer qu'ils travaillent au tourisme et au développement économique.

En effet, la création d'un comité de sécurité publique représente quelque chose de nouveau. Nous venons tout juste de le faire, durant la pandémie, avec les comités de résilience. Nous voulons avoir des discussions sur les services de police, sur la protection contre les incendies et sur la planification d'urgence. Nous voulons les conseils de ces leaders. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Questions orales

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, sachant que le ministre aime ce que font les CSR, je vois que, à la page 19 du livre blanc, il est clairement indiqué que, en ce qui concerne la restructuration, « les changements apportés aux commissions de services régionaux seront dirigés et appuyés par le gouvernement [...] par l'entremise de facilitateurs de transition désignés ». Or, ce qui est intéressant, c'est que ces mêmes facilitateurs seront ensuite responsables d'embaucher « une personne pour assumer le nouveau rôle de direction dans chaque région ». Donc, en d'autres mots, cela signifie que le ministre passe par l'équipe de facilitateurs pour embaucher un nouveau PDG et prendre en main les CSR.

[Original]

Je vais le dire en français, parce que c'est important. Le ministre passe par l'équipe de facilitateurs pour embaucher un nouveau PDG et prendre le contrôle des CSR.

[Traduction]

Monsieur le président, voici ce que je demande au ministre : A-t-il consulté le conseil d'administration de chaque CSR avant de prendre une décision et d'imposer sa volonté?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, c'est intéressant de voir cela. La voix s'élève, mais, encore, il n'y a aucune solution de l'autre côté de la Chambre. Il n'y a aucune solution. Je vois le chef temporaire de l'opposition. Peut-être que, aujourd'hui, il voudrait être le chef permanent. Je le vois hausser la voix, alors je vais le faire moi aussi.

C'est incroyable. Monsieur le président, la collaboration régionale se fait. Les commissions de services régionaux sont établies pour travailler avec les gens. Le nom « équipes de transition » le dit bien : En effet, c'est une transition. Nous voulons faire la transition vers le 21^e siècle. Actuellement, 30 % des gens de la province n'ont pas accès au vote démocratique lors des élections municipales. Ils veulent avoir leur mot à dire sur leur qualité de vie. C'est pour cette raison que ces 30 % des gens du Nouveau-Brunswick, le 22 novembre 2022, auront la possibilité de voter. Voilà ce qui est important, Monsieur le président.

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre se contredit. J'ai parlé aux responsables des associations, et ils s'interrogent à l'heure actuelle. Voici ce qu'ils disent : Écoutez, le gouvernement veut que nous soyons plus autonomes. Il veut que nous

Questions orales

assumions plus de responsabilités ; pourtant il imposera un nouveau directeur général aux CSR.

Or, ce sont les conseils d'administration qui sont responsables des CSR. Le directeur général relève du conseil d'administration. Alors, pourquoi le ministre et le gouvernement voudraient-ils imposer leur façon de faire aux CSR? Voici ce que je demande encore une fois au ministre : A-t-il consulté le conseil d'administration de chaque CSR avant de prendre la décision à cet égard?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous allons nommer... En fin de semaine, je participerai au congrès annuel de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. J'y serai et je vais certainement discuter de cette question avec les membres présents.

J'ai mené des consultations. J'ai tenu 36 séances d'engagement du public. J'ai 50 000 km au compteur de ma voiture. J'ai rencontré plus de 200 conseillères et conseillers municipaux. Je peux vous dire que les commissions de services régionaux seront équipées des outils nécessaires pour aller de l'avant.

Monsieur le président, nous n'allons pas imposer quoi que ce soit. De ce côté-ci de la Chambre, nous discutons, nous parlons et nous collaborons. C'est ce qui est important. Nous n'imposons pas les choses et nos valeurs. En ce qui concerne les valeurs, les gens du Nouveau-Brunswick veulent le vote démocratique et avoir leur mot à dire. Voilà ce qui est important. C'est tellement important.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre, s'il vous plaît.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, les dernières années nous ont montré que la crise climatique est en cours. En 2017, une tempête de verglas dévastatrice s'est abattue sur la Péninsule acadienne. En 2018, une inondation massive a touché des milliers de propriétés situées le long du Wolastoq, aussi connu sous le nom du fleuve Saint-Jean. En 2019, la tempête tropicale Dorian a renversé plus de 150 arbres dans le parc provincial de la plage Murray, dans ma circonscription.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les prévisions pour les décennies à venir font état d'inondations à Memramcook, à Dorchester, à Sackville, à Port Elgin et à Baie Verte, soit dans une grande partie de ma circonscription, qui est côtière, ainsi qu'aux quatre coins de la province. Il suffirait d'une tempête majeure pour que des inondations désastreuses engloutissent ma circonscription, sans compter que les vagues de chaleur et la sécheresse entraînent des pénuries de foin, assèchent les puits et menacent l'eau potable ainsi que la sécurité alimentaire.

Les évaluations des risques liés aux changements climatiques permettent de prendre des décisions éclairées grâce à la détermination, à l'évaluation et au classement des risques. À l'Île-du-Prince-Édouard, une évaluation a récemment été réalisée afin de montrer les risques de sécheresse, de tempêtes et de vagues de chaleur dans l'avenir. Une évaluation des risques liés aux changements climatiques a-t-elle été réalisée pour le Nouveau-Brunswick, et, sinon, à quel moment le ministre responsable du dossier des changements climatiques veillera-t-il à ce qu'une évaluation soit faite?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup la députée d'en face de la question. C'est toujours un plaisir de prendre la parole au sujet d'initiatives de lutte contre les changements climatiques. Des fonds considérables sont prévus à cet égard, et je vais faire le point avec vous sur les dernières nouvelles.

Vous avez parlé d'inondations. Beaucoup de travail est fait en ce moment même. Vous en entendrez bientôt parler davantage. Pour aider à protéger des inondations les gens du Nouveau-Brunswick et leur propriété, lesquelles inondations surviennent aussi chez vous, Madame la députée, comme vous l'avez dit, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a actualisé et enrichi ses cartes sur Internet, et vous en verrez davantage très bientôt. Établies à partir des données des tempêtes précédentes, ces cartes sont importantes pour les personnes qui cherchent à atténuer les risques, à s'adapter et à vendre ou à acheter une propriété.

Le MTI a beaucoup amélioré les routes et les réseaux. Je dois aussi signaler que, ces dernières années, dans le sud de la province, des ponceaux ont été remplacés, des ponts ont été remplacés, des ponts Bailey ont été construits... Ces ponts ne sont peut-être pas permanents, mais ils ont résisté à la pluie torrentielle qui s'est abattue la semaine dernière sur Saint John ainsi que dans le sud et le sud-est de la province, je crois.

Quoi qu'il en soit, des cartes seront publiées. Celles-ci constitueront de précieux outils pour les personnes qui voudraient acheter un terrain et s'assurer qu'il est sécuritaire pour qu'on y érige une construction ou s'adapter aux...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, je me demande toujours si une évaluation des risques liés aux changements climatiques a été réalisée pour la province.

Étant donné que les vagues de chaleur s'intensifient, nous devons veiller à ce que tous les logements soient bien isolés, non seulement pour conserver la chaleur l'hiver, mais aussi pour empêcher la chaleur d'entrer l'été. Le gouvernement Higgs perçoit cette année 127 millions de dollars en recettes provenant de la taxe sur le carbone, dont 22 millions servent à financer l'approvisionnement en gaz naturel et la technologie nucléaire spéculative, et seulement 26 millions sont consacrés aux initiatives ayant trait aux changements climatiques. Comme l'a dit le ministre, une partie des recettes est consacrée aux dépenses de fonctionnement telles que les ponceaux et le remplacement d'ampoules, ce qui devrait être financé à même les budgets ordinaires.

Imaginons ce que nous pourrions faire si une plus grande partie des recettes étaient disponibles pour aider les gens à économiser sur leur facture d'électricité tout en réduisant leurs émissions. Tout le monde y gagnerait. La Nouvelle-Écosse en a pour son argent et réduit sa demande d'électricité deux fois plus que le Nouveau-Brunswick. Nous devons permettre à plus de gens d'économiser plus d'argent. Le ministre responsable du dossier a-t-il un plan pour faire isoler chaque domicile afin de réduire les émissions?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Il s'agit là d'un grand plan pour une grande province et pour un grand nombre de personnes, mais je vous remercie de la suggestion. Nous faisons du très bon travail et continuerons en ce sens. Vous avez abordé un certain nombre de sujets, comme vous en avez l'habitude. Ils sont tous importants, bien entendu.

Le MTI a récemment effectué une évaluation. Nous discutons régulièrement des inondations, même aujourd'hui. Nous discutons de votre région de la province, dont il faut s'occuper. C'est important. Je suis au courant du système de digues qu'il y a là-bas. Je ne sais pas trop combien de kilomètres ou de milles il fait de long, mais il est énorme. Il est long. Le système doit effectivement être examiné pour maintenir les routes ouvertes en prévision du transport, par exemple.

Du financement public est disponible en ce qui concerne les logements à loyer modique, et d'autre suivra, je l'espère. Il s'agit de fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques, mais ils sont versés à Énergie NB afin d'aider les personnes à faible revenu et d'autres personnes à isoler leur domicile, à se procurer une thermopompe et à préparer leur domicile en vue de l'hiver. Si ce n'est pas le cas, c'est regrettable. Les fonds en question sont importants pour aider les gens à vivre confortablement chez eux en hiver.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.



GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, après avoir entendu l'avis de nombreuses personnes de ma circonscription de Fredericton-Grand Lake et d'autres régions dans la province, je constate que les gens sont de plus en plus préoccupés par le livre blanc sur la réforme municipale. Deux des préoccupations qui reviennent le plus souvent dans les observations négatives à cet égard portent sur la fusion de petites collectivités et son incidence sur l'autonomie locale. Les gens se préoccupent également de la possibilité que le taux d'imposition augmente considérablement en raison de la fusion de DSL et de collectivités voisines.

Monsieur le président, je l'ai déjà dit et je le répète : Je ne demande pas au ministre de jeter le livre blanc à la poubelle. Il contient de nombreux bons éléments et beaucoup de bons changements. Voici tout simplement ce que je dis. Le ministre doit donner le temps aux dirigeants locaux de comprendre le livre blanc et faire en sorte que de petits changements puissent y être apportés pour en faire un plan gagnant-gagnant. Le livre blanc peut être une solution gagnant-gagnant pour le Nouveau-Brunswick.

Je pose ma question au ministre. Peut-il garantir aux gens des régions en question que le taux d'imposition ne montera pas en flèche en raison de la fusion avec une ville, une municipalité ou un village voisin?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de sa question. Encore une fois, nous parlons de la réforme de la gouvernance locale depuis 25 ans. Nous avons un livre blanc et nous disposons d'un plan pour aller de l'avant. La prochaine étape consiste certainement encore à tenir des consultations. Nous discutons toujours avec des membres de certaines collectivités. Certaines collectivités se sont développées beaucoup plus rapidement que d'autres. Toutefois, nous recevons toujours des questions, car de la désinformation circule et les gens ont des questions. Encore une fois, je présenterai le projet de loi aujourd'hui ; nous aurons donc une marche à suivre pendant les prochaines semaines pour le faire avancer. Nous discutons maintenant du sujet et continuerons à le faire tout au long de l'année 2022. La transition fait aussi partie du processus.

Toutefois, au sujet de l'imposition, les articles 4.1.1 et 4.1.2 du livre blanc indiquent que nous souhaitons fixer des taux d'imposition variables. Ainsi, lorsque des DSL et municipalités se fusionnent, comme vous l'avez indiqué — et il s'agit d'un excellent exemple —, les taux d'imposition varieront, et les gens...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, hier soir, j'ai également reçu de multiples messages de collègues. La présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers a déclaré que, en fait, le syndicat n'avait pas reçu de contre-offre du gouvernement, comme il a été indiqué hier et encore une fois ce matin pendant la période des questions. Il y a eu des discussions de part et d'autre pour trouver les responsables du gâchis. Celui-ci ne date pas simplement des deux ou trois dernières années sous le gouvernement actuel. Il remonte à de nombreuses années. Le personnel infirmier est de plus en plus frustré. Comme vous pouvez l'imaginer, le moral est très bas et il faiblit rapidement pendant que nous passons notre temps à pointer des gens du doigt.

Le personnel infirmier réclame de l'aide. Il implore le gouvernement de lui accorder la reconnaissance qu'il mérite et de lui fournir l'aide dont il a besoin. Il est simplement déchirant d'entendre que des collègues quittent le système et la profession après tant d'années. Il faut régler la situation. Personne ne veut d'une grève, et nous devrions travailler ensemble pour régler la situation et en faire une priorité. Le premier ministre peut-il nous dire : Qu'en est-il? Quel est le plan pour régler la situation avant que le personnel infirmier ne doive faire la grève?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée de Miramichi de la question. Si nous avons dit qu'il y a eu une contre-offre, nous avons tort. Ce que nous avons fait, Monsieur le président, c'est proposer deux offres, qui ont été présentées au syndicat par la direction et qui, au bout du compte, ont été rejetées. Si vous cherchez une contre-offre, ce ne serait pas nous qui la présenterions. En ce moment, ce serait le syndicat qui la présenterait.

Le vote de grève aura lieu tard dans la semaine, mais nous continuerons à travailler avec le syndicat. Nous avons prévu des réunions. Nous voulons absolument régler la situation. Nous voulons absolument que le personnel infirmier sache qu'il a une grande valeur et qu'il est très important pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, il n'y a aucun reproche à faire au personnel. Il travaillait déjà pendant d'innombrables heures avant la pandémie de COVID-19, et cela n'a pas changé. Nous voulons absolument faire ce qui est dans l'intérêt du personnel infirmier.

[Original]

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, plusieurs personnes demeurant dans des localités où est proposé un fusionnement — là où il y a une augmentation d'au moins 15 % de la population — n'auront pas droit à des élections avant novembre 2022. Elles se retrouveront donc sans voix jusqu'aux élections générales de 2026 — on parle ici d'un délai de cinq ans. Et, en passant, je suis une de ces personnes.

Pour un ministre qui veut donner une voix à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick, je pose la question suivante : Monsieur le ministre, qui représentera ces gens d'ici les prochaines élections? S'agira-t-il d'un conseiller général, d'un conseiller de quartier, du conseil municipal au complet, du DG d'une CSR ou du président d'une CSR? Qui décidera quelles personnes représenteront ces gens-là?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Comme vous l'avez entendu, Monsieur le président, la députée d'en face vient juste d'énumérer les différentes représentations auxquelles les gens auront accès, qu'il y ait un déclenchement d'élections ou non. Pour les gens dont parle la députée, il est super bien expliqué dans le livre blanc que les gens auront accès à une représentation auprès du conseil existant et feront partie de cette collectivité. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Hier, j'ai pris note d'une question. J'aimerais lire la réponse au député de Tracadie-Sheila, car il s'agissait de sa question.

[Original]

Le député de Tracadie-Sheila avait des questions concernant les services de police. Monsieur le président, nous travaillerons avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour nous assurer que les coûts du maintien de l'ordre sont calculés de la même manière qu'ils le sont aujourd'hui. Notre réforme vise à donner du pouvoir à l'échelle locale, ce que nous accomplissons. En outre, nous avons mis en place des sauvegardes en conservant la responsabilité des routes et en garantissant des taux d'imposition différents pour les différentes zones en fonction de ces services. Merci, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Évidemment, on parle ici des services de police, mais le ministre passe son temps à parler des coûts. Dans le fond,



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ce qui nous préoccupe, c'est le financement qui sera donné aux commissions de services régionaux pour justement s'assurer que la population est bien protégée. Évidemment, on sait que le coût pour les services de police est beaucoup plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Voici ce que je veux savoir : Le ministre s'est-il assis avec les commissions de services régionaux pour discuter justement du financement possible pour aider les collectivités à livrer le meilleur service possible?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, les commissions de services régionaux ne donnent pas des services de sécurité publique. Malheureusement, le député de Tracadie-Sheila n'est pas correct en disant cela — malheureusement. Les gens reçoivent des services ; donc, ils doivent payer. Tout comme les 41¢ pour les routes, les gens paient 27 ¢ pour les services de la police. Après l'amalgamation ou la restructuration, ce sera la même chose. Merci, Monsieur le président.